

PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2023
Concernant la modification des statuts constitutifs de la société

TOBIE ET RAPHAEL SARL 2 RTE DU HOHWALD 67140 BARR FRANCE
Siren (siège) : 524 836 277 immatriculée le 01/09/2010 au RCS de Colmar

Se sont réunis à Strasbourg au domicile du gérant le 30 octobre 2023 les associés de la SARL Tobie et Raphaël représentant 100 % des parts sociales de ladite SARL.

Le gérant Sébastien Grandgeorge domicilié 142 A Route de Mittelhausbergen 67200 STRASBOURG né le 04.01.1980 de nationalité Française, Célibataire présente les résolutions suivantes concernant la modification des statuts.

Première résolution

La raison sociale de la société devient "123 FENETRES EURL".

Deuxième résolution :

Le siège social est fixé au 8 rue de l'Industrie 67720 HOERDT

Troisième résolution

- La commercialisation de fermetures extérieures : portes d'entrée, fenêtres, volets, portails, pergolas, clôtures, barrières levantes, bornes escamotables et tout produits constituant les fermetures extérieures d'un habitat individuel et collectif, ainsi que les limites de propriétés sur l'ensemble du territoire français et dans tous les pays du monde.
- L'installation, la pose, la réparation, la remise à neuf, la maintenance et l'entretien de fermetures extérieures : portes d'entrée, fenêtres, volets, portails, pergolas, clôtures, barrières levantes, bornes escamotables et tout produits constituant les fermetures extérieures d'un habitat individuel et collectif, ainsi que les limites de propriétés sur l'ensemble du territoire français et dans tous les pays du monde.
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou d'établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces sociétés.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Quatrième résolution :

Le mandat du gérant reste non rémunéré.

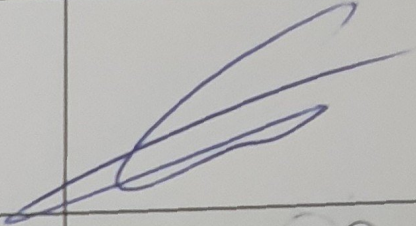
Cinquième résolution :

La cession de cinq parts sociales à l'EURO symbolique de l'associée Mme Sylvia WEYHAUBT à l'associé M. Sébastien GRANDGEORGE est entériné. L'acte de cession sera enregistré en même temps que la modification complète des statuts.

Il a été convenu d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes concernant les modifications des statuts constitutifs de la SARL Tobie et Raphaël.

Le gérant est chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour enregistrer les statuts modifiés.

Strasbourg, le 30 octobre 2023,

Associé.e	% de parts	Signature
M. Sébastien GRANDGEORGE	75%	
Mme Sylvia WEYHAUBT	25%	